



Factures fictives société de nettoyage

Par **remiandco**, le **26/02/2013** à **15:14**

Bonjour,
Je suis locataire sur Lille. Une société s'occupe du nettoyage de nos parties communes tous les 15 jours. Cela fait 1 mois et demi que le ménage n'a pas été fait. Hier il sont (enfin) passés, et sur une feuille d'émargement indiquant leurs dates de passage, il se sont permis de rajouter 2 dates supplémentaires (fictives donc).
J'appelle l'agence qui me dit qu'elle va contacter la société afin de déduire ces deux dates de nos charges locatives.
Ne peut-on pas aller plus loin? Porter plainte?
Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement.

Par **brigitte carre**, le **11/03/2013** à **17:35**

Bonjour
Si vous n'allez pas payer pour les 2 interventions fictives, pourquoi vous voulez porter plainte? Aller plus loin? Ça sert à quoi?
Bon courage!